

Acte pour incorporer l'association de l'asile de Ste. Brigitte.

- A**TTENDU qu'une association s'est formée dans la cité de Québec Préambule.
aux fins de pourvoir au soutien des personnes âgées et infirmes;
et attendu que la dite association a établie un asile pour les orphelins
et les immigrants pauvres, et aussi un projet d'établir un hôpital où les
5 indigents pourront avoir l'aide et l'assistance d'un médecin; et attendu
que certains membres de la dite association et autres intéressés dans
sa prospérité ont demandé par leur pétition que l'association pour être
plus utile ait le caractère d'une corporation :—A ces causes, sa majesté,
etc., décrète ce qui suit :—
- 10 I. Le révérend Bernard McGauran, Henry O'Connor, Thomas J. Mur- Certaines per-
sonnes incor-
porées.
phy, Maurice O'Leary, John Lane, junior, John Baxter, Patrick Shee,
William Quinn, E. O'Doherty, M. J. O'Doherty, Jeremiah C. Nolan,
James Murphy, John Lilly, John Magee, John Flanagan, Jos. Thomas,
John Lane, senior, Terence Morgan, Patrick Lalor, J. Teaffe, T. M.
15 Quigley, l'hon. Chas. Alleyn, M. Kelly, Chas. McGreevy, Wm. Kirwin,
Edward Quinn, J. Quinn, M. Cavanagh, B. Megone, Michael Cullen,
M. A. Hearn, R. McGreevy, M. T. Walsh, George Smith, John O'Leary,
Sergeant Walsh, Henry Martin, R. W. Behan, George W. Colfer,
Daniel Carey, E. G. Cannon, Matthew Enright, Joseph Archer, George
20 Neilan, J. M. Jordan, Michael Connolly, Archibald McDonnell, Hugh
Devlin, M. Dunn, J. Ryan, J. Kindelin, J. O'Kane, Thos. Malone, J. B.
O'Doherty, P. O'Doherty, John O'Reilly, George McGlynn, J. Enright,
Patrick Hanning, J. O'Brien, P. Teaffe, J. Cook, John Sharples, J. P.
O'Meara, Nelson Lee, Wm. Nolan, Daniel O'Sullivan, Patrick McMa-
25 hon, Patrick Walsh, William Scaulan, Michael Lynch, James O'Do-
novan, William Hannon, Charles Gilbride, et tous ceux qui pourront
de temps en temps être élus membres de la dite association, en la ma-
nière ci-dessus mentionnée et qui continueront à être membres en
observant les lois, règles ou règlements qui pourront être dressés à cet
30 égard tel que ci-dessous spécifié sera et il est par le présent constitué
et fait un corps politique et incorporé sous les nom et raison " d'asso- Nom de l'in-
corporation et
pouvoir.
ciation d'asile de Ste. Brigitte," et sous ce nom aura succession per-
pétuelle et un sceau commun avec tous les pouvoirs d'incorporation
sous l'acte d'incorporation, et aura de temps en temps le pouvoir de
35 modifier, renouveler et changer le sceau commun à sa disposition ;
et sous le dit nom pourra de temps en temps et en tout temps à l'ave- Pouvoirs col-
lectifs.
Pourront pos-
séder des
terres pour
leur usage et
nir habile à acheter, acquérir, avoir, posséder et jouir, et aura, pren-
dra et recevra pour elle et ses successeurs, pour l'usage actuel et
occupation seulement de la dite corporation des terres, ténements et
40 biens meubles et immeubles sis et situés dans cette province, et de les